

1.

Débitrice:

ART & CREATION SA, chemin du Canal 11,
1400 Yverdon-les-Bains
2.

Déclaration de faillite:

20.07.2004
3.

Suspension de faillite:

11.04.2005
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP:

02.05.2005
5.

Avance de frais:

CHF 5'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-
mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-
tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais
qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation
ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques:

But: mandats liés à l'architecture et la décora-
tion, commerce de mobilier contemporain et ancien,
agencement de cuisine et décoration d'intérieur.
- Office des faillites d'Yverdon-Orbe

1401 Yverdon-les-Bains

(02805722)